

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 10/12/2025

**COMPTE RENDU
COMITE SYNDICAL**

Séance du : 10 décembre 2025

Date de convocation : 21 novembre 2025

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 24

Nombre de délégués syndicaux présents avec voix : 14

Nombre de délégués syndicaux absents : 10

Nombre de votants : 14 + 5 pouvoirs

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Cœur des Hauts de France, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la médiathèque le Bivouac à Rosières-en-Santerre, sous la présidence de Philippe CHEVAL,

Membres présents avec voix délibératives :

- **CC de Haute-Somme** : Jean-Marie Blondelle, Florence Choquet, Eric François (+ pouvoir de Maryse Fagot), Jean-Dominique Payen (+ pouvoir de Jean-Michel Martin), Fabrice Tricotet, Marie-Ange Lecocq (représentant Gautier Maes)
- **CC de l'Est de la Somme** : Frédéric Demule (+ pouvoir de Françoise Ragueneau), André Salomé, Jean-Marc Wissocq (+ pouvoir de José Rioja)
- **CC Terre de Picardie** : Gérard Caron, Philippe Cheval, Bruno Etévé (+ pouvoir de Georgette Sciascia), Dany Domont (représentant Magali Crappier), Thierry Linéatte (représentant Annick Maréchal)

Titulaires et suppléants absents excusés : Thérèse Dheygers, Maryse Fagot (pouvoir donné à Eric François), Jean-Michel Martin (pouvoir donné à Jean-Dominique Payen), Gautier Maes (pouvoir donné à Marie-Ange Lecocq), Pierre Barbier, Dominique Camus, Jacques Decaux, Philippe Ponchon, Eric Legrand, Françoise Ragueneau (pouvoir donné à Frédéric Demule), José Rioja (pouvoir donné à Jean-Marc Wissocq), François Laloi, Magali Crappier (pouvoir donné à Dany Domont), Annick Maréchal (pouvoir donné à Thierry Linéatte), Georgette Sciascia (pouvoir donné à Bruno Etévé), Nadège Latapie Copé, Françoise Maille Barbare, Claire Fournet

Etaient également présents sans voix délibérative :

Secrétaire de séance : Jean-Dominique Payen

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 10/12/2025

L'ordre du jour portera sur les points suivants :

Administration générale :

- Validation du programme d'actions 2026
- Vote du Budget primitif 2026 - Budget principal
- Vote du Budget primitif 2026 - Budget annexe Application du Droit des Sols
- Vote du Budget primitif 2026 - Budget annexe Promotion du tourisme
- Vote du Budget primitif 2026 - Budget annexe Pacte territorial
- Adhésion au contrat d'assurance pour les risques statutaires 2026-2030

Développement économique et touristique :

- Institution d'une régie de recettes pour l'encaissement de la taxe de séjour
- Convention de partenariat avec le Département de la Somme relative à l'instauration de la taxe de séjour additionnelle départementale
- Billetterie pour le compte de tiers : convention de partenariat avec l'association Avenue Mac Orlan dans le cadre de l'organisation du spectacle Cygnes des Temps
- Billetterie pour le compte de tiers : convention de partenariat avec l'association le Sapeur Picard dans le cadre de l'organisation de visites de la tranchée reconstituée de Fay
- Mise à jour des tarifs des produits boutique et de la billetterie de l'office de tourisme pour 2026
- Mise à jour des tarifs des prestations commerciales de l'office de tourisme pour 2026

Aménagement du territoire :

- Sollicitation de l'inscription du projet Fertighy dans l'enveloppe PER du SRADDET
- Sollicitation de l'inscription du projet Valame dans l'enveloppe PER du SRADDET
- Sollicitation de l'inscription de l'écopôle Moislains-Nurlu dans l'enveloppe PER du SRADDET
- Sollicitation de l'inscription de l'extension du Pôle d'Activités Economiques Haute-Picardie dans l'enveloppe PER du SRADDET
- Validation d'un programme d'actions visant à tirer tous les bénéfices du chantier canal Seine-Nord Europe

Culture et patrimoine

- Désignation de l'élu référent au 110^{ème} anniversaire de la Bataille de la Somme

Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Jean-Dominique Payen est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Les membres du comité syndical ont été destinataires du procès-verbal de la séance du comité syndical du 5 novembre 2025. Aucune remarque n'est aujourd'hui formulée quant à son contenu. Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 10/12/2025

1-Validation du programme d'action 2026

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est déroulé lors du Comité Syndical du 5 novembre 2025 ;

Il est proposé de valider le programme prévisionnel d'actions 2026 du PETR Cœur des Hauts-de-France qui se présente comme suit :

- Actions culturelles – Lecture publique : 108 140 € (recettes : 30 600 €)
- Mission Pays d'art et d'histoire : 50 800 € (recettes : 26 219 €)
- Contrat Local de Santé : 5 990 €
- Actions liées à la mobilité : 12 350 € (recettes : 15 480 €)
- Villes et Villages Fleuris : 4 000 €
- Actions liées à l'urbanisme et à l'habitat : 6 530 €
- Stratégie reconquête des friches : 3 200 €
- Conduite du nouveau dispositif LEADER GAL : 3 500 € (2 141 €)
- Développement de l'Economie Sociale et Solidaire : 55 000 € (43 228 €)

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve l'ensemble du programme d'actions 2026 ;
- Approuve les dépenses prévisionnelles s'y rattachant ;
- Autorise le Président à engager les consultations nécessaires pour le bon déroulement des opérations ;
- Autorise le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre des projets ;
- Autorise le Président à solliciter des fonds auprès de différents partenaires, notamment l'Europe (FEADER, FEDER), l'Etat (FNADT,...), la Région, le Département, la MSA, la DRAC, la DDCS,....

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 10/12/2025

2-Vote du Budget primitif 2026 – Budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire mené en Comité Syndical lors de sa réunion du 5 novembre 2025 ;

Monsieur le Président soumet aux membres du Comité Syndical les propositions budgétaires pour l'exercice 2026.

Le présent budget est présenté sans reprise des résultats de l'exercice 2025.

Le budget primitif du budget principal s'équilibre de la façon suivante :

- en section de Fonctionnement,	Dépenses	1 810 716,30 €
	Recettes	1 810 716,30 €
- en section d'Investissement,	Dépenses	74 556,43 €
	Recettes	124 160,93 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	CHAP.	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	011	Charges à caractère général	265 959,41 €
	012	Charges de personnel	1 184 627,08 €
	65	Autres charges de gestion courante	288 212,35 €
Opérations d'ordre	042	Op. d'ordre entre sections (amortissements)	71 917,46 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	CHAP.	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	013	Atténuation de charges	19 103,00 €
	70	Produits des services	457 886,15 €

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 10/12/2025

	74	Dotations et participations	1 318 766,82 €
	75	Autres produits de gestion courante	2 003,90 €
Opérations d'ordre	042	Op. d'ordre entre sections (amortissements)	12 956,43 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	CHAP.	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	20	Immobilisations incorporelles	55 000,00 €
	21	Immobilisations corporelles	6 600,00 €
Opérations d'ordre	040	Op. d'ordre entre sections (amortissements)	12 956,43 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	CHAP.	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	15 577,47 €
	13	Subventions d'investissement	36 666,00 €
Opérations d'ordre	040	Op. d'ordre entre sections (amortissements)	71 917,46 €

Après en avoir délibéré, le comité Syndical, à l'unanimité :

- Vote le budget primitif relatif à l'exercice 2026, par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement tel que présenté ci-dessus.
- Autorise le Président à signer toute convention partenariale et à engager toute démarche permettant le financement et la mise en œuvre des opérations s'y rattachant.

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 10/12/2025

3-Vote du Budget primitif 2026 – Budget annexe Application du droit des sols

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire mené en Comité Syndical lors de sa réunion du 5 novembre 2025 ;

Monsieur le Président soumet aux membres du Comité Syndical les propositions budgétaires pour l'exercice 2026.

Le présent budget est présenté sans reprise des résultats de l'exercice 2025.

Le budget primitif du budget annexe ADS s'équilibre de la façon suivante :

- en section de Fonctionnement,	Dépenses	173 730,04 €
	Recettes	173 730,04 €
- en section d'Investissement,	Dépenses	800,00 €
	Recettes	1 378,40 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	CHAP.	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	011	Charges à caractère général	18 730,64 €
	012	Charges de personnel	132 201,00 €
	65	Autres charges de gestion courante	21 420,00 €
Opérations d'ordre	042	Op. d'ordre entre sections (amortissements)	1 378,40 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	CHAP.	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	70	Produits de services	173 730,04 €

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
 Département de la Somme
 Comité Syndical - Séance du 10/12/2025
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	CHAP.	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	21	Immobilisations corporelles	800,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	CHAP.	INTITULE	MONTANT
Opération d'ordre	040	Op. d'ordre entre sections (amortissements)	1 378,40 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- Vote le budget primitif relatif à l'exercice 2026, par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement tel que présenté ci-dessus.
- Autorise le Président à signer toute convention partenariale et à engager toute démarche permettant le financement et la mise en œuvre des opérations s'y rattachant.

4-Vote du Budget primitif 2026 – Budget annexe Promotion du tourisme

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2022-08-01 du Comité syndical du PETR Cœur des Hauts-de-France relative à la dissolution de l'EPIC Office de tourisme Haute-Somme

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire mené en Comité Syndical lors de sa réunion du 5 novembre 2025 ;

Monsieur le Président soumet aux membres du Comité Syndical les propositions budgétaires pour l'exercice 2026.

Le présent budget est présenté sans reprise des résultats de l'exercice 2025.

Le budget primitif du budget annexe Promotion du Tourisme s'équilibre de la façon suivante :

- en section de Fonctionnement,	Dépenses 425 044,00 €
	Recettes 425 044,00 €

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 10/12/2025

-en section d'Investissement, Dépenses 52 453,00 €
Recettes 52 453,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	CHAP.	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	011	Charges à caractère général	125 650,00 €
	012	Charges de personnel	244 941,00 €
	65	Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
	67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Opération d'ordre	023	Virement à la section d'investissement	42 162,00 €
	042	Op. d'ordre entre sections (amortissements)	10 291,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

	CHAP.	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	70	Produits des services	40 000,00 €
	731	Impôts et taxes	75 000,00 €
	74	Dotations et participations	290 591,00 €
Opérations d'ordre	042	Op. d'ordre entre sections (amortissements)	19 453,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	CHAP.	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 10/12/2025

	21	Immobilisations corporelles	28 000,00 €
Opérations d'ordre	040	Op. d'ordre entre sections (amortissements)	19 453,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	CHAP.	INTITULE	MONTANT
Opérations d'ordre	021	Virement de la section de fonctionnement	42 162,00 €
	040	Op. d'ordre entre sections (amortissements)	10 291,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Vote le budget primitif relatif à l'exercice 2026, par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement tel que présenté ci-dessus.
- Autorise le Président à signer toute convention partenariale et à engager toute démarche permettant le financement et la mise en œuvre des opérations s'y rattachant.

5-Vote du Budget primitif 2026 – Budget annexe Pacte territorial

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération D2025_06_23 Crédit du budget annexe « Pacte territorial » adoptée le 25 juin 2025 ;

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire mené en Comité Syndical lors de sa réunion du 5 novembre 2025 ;

Monsieur le Président soumet aux membres du Comité Syndical les propositions budgétaires pour l'exercice 2026.

Le budget primitif du budget principal s'équilibre de la façon suivante :

- en section de Fonctionnement,	Dépenses	329 028,00 €
	Recettes	329 028,00 €
- en section d'Investissement,	Dépenses	3 700,00 €
	Recettes	3 700,00 €

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 10/12/2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	CHAP.	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	011	Charges à caractère général	276 838,00 €
	012	Charges de personnel	48 490,00 €
Opération d'ordre	023	Virement à la section d'investissement	3 195,00 €
	042	Op. d'ordre entre sections (amortissements)	505,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	CHAP.	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	74	Dotations et participations	329 028,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	CHAP.	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	21	Immobilisations corporelles	3 700,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	CHAP.	INTITULE	MONTANT
Opérations d'ordre	021	Virement de la section de fonctionnement	3 195,00 €
	040	Op. d'ordre entre sections (amortissements)	505,00 €

Après en avoir délibéré, le comité Syndical, à l'unanimité :

- Vote le budget primitif relatif à l'exercice 2026, par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement tel que présenté ci-dessus.

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 10/12/2025

- Autorise le Président à signer toute convention partenariale et à engager toute démarche permettant le financement et la mise en œuvre des opérations s'y rattachant.

6-Adhésion au contrat d'assurance pour les risques statutaires 2026-2030

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Président expose que :

Le PETR Cœur des-Hauts-de-France a, par lettre d'intention en date du 24 janvier 2025, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme a communiqué au PETR Cœur des Hauts-de-France les résultats la concernant.

A l'issue de la procédure négociée, après analyse et avis de la Commission d'Appel d'Offre du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme, le marché a été attribué à la CNP Assurances qui a, par l'intermédiaire de REYLENS SPS, présenté l'offre économiquement la plus avantageuse dans le cadre mutualisé de ce contrat.

Celle-ci propose son offre avec les caractéristiques du contrat suivantes :

Durée du contrat : 5ans – du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

- Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle ; Longue Maladie / longue durée ; Maternité/Paternité/Adoption ; maladie ordinaire, décès
- Conditions : taux : 8,29% / franchise : 10 jours pour la maladie ordinaire uniquement

Agents affiliés à l'IRCANTEC

- Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle ; Maladies Graves ; Maternité/Paternité/Adoption ; maladie ordinaire

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Comité Syndical - Séance du 10/12/2025

- Conditions : taux : 0,90% / franchise : 10 jours ferme en maladie ordinaire

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer, à compter du 1er janvier 2026 et pour une période de 5 ans, au contrat groupe d'assurance statutaire conclu par le Centre de Gestion avec CNP ASSURANCES ayant pour courtier la Société RELYENS, garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 86-522 du 14 mars 1986, selon les modalités suivantes :

Durée du contrat : 5ans – du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle ; Longue Maladie / longue durée ; Maternité/Paternité/Adoption ; maladie ordinaire, décès

Conditions : taux : 8,29% / franchise : 10 jours pour la maladie ordinaire uniquement

Agents affiliés à l'IRCANTEC

Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle ; Maladies Graves ; Maternité/Paternité/Adoption ; maladie ordinaire

Conditions : taux : 0,90% / franchise : 10 jours ferme en maladie ordinaire

- D'autoriser le Président à signer les certificats d'adhésion en résultant.

7-Institution d'une régie de recettes pour l'encaissement de la taxe de séjour

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le PETR Cœur des Hauts-de-France dispose de la compétence « promotion touristique du territoire : office de tourisme intercommunautaire », au titre de laquelle il est chargé d'administrer la taxe de séjour sur son territoire de compétence. L'instauration de la taxe de séjour a été votée par la délibération n°2019-09-03 du 18 septembre 2019 à compter du 1^{er} janvier 2020.

Afin d'autoriser l'encaissement des produits de la taxe de séjour déclarés et reversés par les hébergeurs sur la plateforme <https://coeurdeshautsdefrance.taxesejour.fr>, il est nécessaire d'instituer une régie de recettes. Cette régie encaissera les règlements effectués, notamment, par carte bancaire, espèces ou virement.

Sur avis conforme du comptable public assignataire, il est proposé d'instituer une régie de recettes sur la base des modalités détaillées ci-après :

ARTICLE 1 : Il est institué une régie de recettes auprès du service office de tourisme du PETR Cœur des Hauts-de-France pour l'encaissement de la taxe de séjour ;

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 10/12/2025

ARTICLE 2 : Cette régie est installée dans les locaux du service office de tourisme Péronne Haute Somme situés au 1, rue Louis XI à Péronne (80200) ;

ARTICLE 3 : La régie fonctionne toute l'année ;

ARTICLE 4 : La régie encaisse les produits suivants :

- Taxe de séjour déclarée par les hébergeurs ou par leurs intermédiaires qui agissent en leur compte (plateformes de réservation et autres opérateurs),
- Taxe de séjour additionnelle départementale ;

ARTICLE 5 : Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- PayFiP Régie (carte bancaire ou prélèvement unique),
- Carte bancaire,
- Virement bancaire.

Celles-ci sont perçues contre remise à l'usager d'une quittance ou d'un ticket ;

ARTICLE 6 : Un compte de dépôt de fonds (DFT) est ouvert au nom du régisseur dès qualité auprès de la direction départementale des finances publiques de la Somme ;

ARTICLE 7 : L'intervention d'un mandataire a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination ;

ARTICLE 8 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 10 000 €.

ARTICLE 9 : Le régisseur est tenu de verser au comptable public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 8 et au minimum une fois par mois ;

ARTICLE 10 : Le régisseur verse auprès du comptable public la totalité des justificatifs des opérations de recettes à chaque versement ;

Article 11 : Le Président du PETR Cœur des Hauts-de-France et le comptable public assignataire d'Albert sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- Approuve la création d'une régie de recettes pour l'encaissement de la taxe de séjour, telle que prévue dans le projet d'acte constitutif exposé ci-dessus et annexé à la présente délibération ;
- Autorise le Président du PETR Cœur des Hauts-de-France à instituer la régie de recettes ;

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Comité Syndical - Séance du 10/12/2025

- Autorise le Président du PETR Cœur des Hauts-de-France à signer l'acte constitutif de la régie, l'acte de nomination du régisseur ainsi que tout autre document relatif à l'exécution de la présente délibération.

8-Convention relative à la perception et au reversement de la taxe additionnelle à la taxe de séjour auprès du Département de la Somme

Vu la délibération n°2019-09-03 du Comité syndical du PETR Cœur des Hauts-de-France en date du 18 septembre 2019 instituant la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la délibération n°25.1.13 du Conseil départemental de la Somme en date du 31 mars 2025 instaurant la taxe de séjour additionnelle départementale à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Vu la délibération n°2025-06-21 du Comité syndical du PETR Cœur des Hauts-de-France indiquant les modalités de recouvrement de la taxe de séjour et l'instauration d'une taxe de séjour additionnelle départementale à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

D'une part, la taxe de séjour est collectée et perçue par le PETR Cœur des Hauts-de-France à l'échelle du territoire de la collectivité. Ce sont les hébergeurs et les intermédiaires qui collectent la taxe de séjour, en respect du tarif correspondant à leur classement, auprès de leurs clientèles et qui la reversent au PETR Cœur des Hauts-de-France auprès du Trésor Public.

D'autre part, par délibération du 31 mars 2025, le Conseil départemental de la Somme a décidé d'instituer une taxe de séjour additionnelle départementale, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026, afin de mener des actions de promotion du tourisme samarien en lien avec les orientations du schéma départemental de développement touristique.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, ce sont les EPCI et les communes qui ont obligation de recouvrer la taxe additionnelle, selon les mêmes modalités que la taxe de séjour, à laquelle elle s'ajoute, et reverser les montants correspondants auprès du Département.

Aussi, les modalités de recouvrement et de reversement de la taxe additionnelle de séjour, telles que prévues dans le projet de convention de partenariat annexé à la présente délibération, sont les suivantes :

- Montant de la taxe additionnelle départementale : taux fixe de 10% du montant de la taxe de séjour,
- Période de perception : du 1^{er} janvier au 31 décembre,
- Reversement au plus tard le 30 avril de l'année N+1 par mandat administratif suivant la communication d'un état récapitulatif du montant de la taxe additionnelle collectée.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- Approuve le projet de convention entre le PETR Cœur des Hauts-de-France et le Département de la Somme relatif à la perception et au reversement de la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour ;
- Autorise le Président à signer tous les documents permettant la bonne exécution de la présente délibération.

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Comité Syndical - Séance du 10/12/2025

9-Convention de partenariat avec l'association Avenue Mac Orlan dans le cadre de l'organisation du spectacle Cygnes des temps

Vu les statuts du PETR Cœur des Hauts-de-France et notamment son article 4 précisant les missions de l'office de tourisme Péronne Haute Somme ;

Vu l'arrêté du Président du PETR Cœur des Hauts-de-France n°2023-01-01 instituant une régie de recettes au profit du service office de tourisme ;

Vu la décision de l'association Avenue Mac Orlan, dans le cadre de l'organisation du spectacle vivant « Cygnes des Temps », de confier le service de billetterie du spectacle à l'office de tourisme Péronne Haute Somme dans le but de disposer d'un point de vente visible et disposant d'une large amplitude d'ouverture au public ;

Vu les dispositions prévues dans la délibération du PETR Cœur des Hauts-de-France n°2024-04-05 du 17 avril 2024 autorisant l'office de tourisme à encaisser des recettes pour le compte de tiers ;

Vu l'arrêté n°2024-12-01 portant modification de l'acte constitutif de la régie de recettes de l'office de tourisme, et notamment l'article 5 ;

Le spectacle de reconstitution historique « Cygnes des Temps », organisé par l'association Avenue Mac Orlan pour la 6ème édition, aura lieu les vendredi 26, samedi 27 et dimanche 28 juin 2026. A cette occasion, l'association met en vente des places assises payantes.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exercice de ses missions, l'office de tourisme anime une boutique au sein du bureau d'information touristique de Péronne, situé au 1 Louis XI.

Afin de poursuivre le partenariat engagé avec l'association autour de la promotion du spectacle « Cygnes des Temps », il est proposé, comme autorisé par le Code général des collectivités territoriales, de prendre en charge la vente des billets dans le cadre de la régie de recettes de l'office de tourisme pour compte de tiers.

Les modalités de vente des billets et de versement des recettes encaissées par l'office de tourisme seront encadrées dans une convention de partenariat dont le projet est joint en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- Approuve le projet de convention de partenariat entre le PETR Cœur des Hauts-de-France, service office de tourisme Péronne Haute Somme, et l'association Avenue Mac Orlan relatif à la mise en vente des billets du spectacle vivant « Cygnes des Temps », tel que joint en annexe à la présente délibération ;
- Autorise le Président à signer tous les documents permettant la bonne exécution de la présente délibération.

10-Convention de partenariat avec l'association Le sapeur picard dans le cadre de l'organisation de visites de la tranchée reconstituée de Faÿ

Vu les statuts du Pôle d'équilibre territorial et rural Cœur des Hauts-de-France et notamment son article 4 précisant les missions du service office de tourisme Péronne Haute Somme ;

Vu l'arrêté du Président du Pôle d'équilibre territorial et rural Cœur des Hauts-de-France n°2023-01-01 instituant une régie de recettes au profit du service office de tourisme ;

Vu la décision de l'association Le Sapeur Picard qui, dans le cadre de l'organisation des visites commentées de la tranchée reconstituée de Faÿ, souhaite confier le service de vente des billets d'entrée à l'office de tourisme Péronne Haute Somme dans le but de disposer d'un point de vente visible et disposant d'une large amplitude d'ouverture au public ;

Vu les dispositions prévues dans la délibération du PETR Cœur des Hauts-de-France n°2024-04-05 du 17 avril 2024 autorisant l'office de tourisme à encaisser des recettes pour le compte de tiers ;

Vu l'arrêté n°2025-12-01 portant modification de l'acte constitutif de la régie de recettes de l'office de tourisme, et notamment l'article 5 ;

L'association Le Sapeur Picard, sise au 1 bis rue des Prés-Saint-Firmin à Roye (80700), anime une tranchée reconstituée de la Première guerre mondiale située dans la commune de Faÿ et propose, à ce titre, des visites commentées à destination du grand public.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exercice de ses missions, l'office de tourisme Péronne Haute Somme anime une boutique au bureau d'information touristique situé au 1 Louis XI à Péronne.

Afin de poursuivre le partenariat engagé avec l'association, existant dans le cadre de l'activité réceptive pour l'accueil de groupes, il est proposé, comme autorisé par le Code général des collectivités territoriales, de prendre en charge la vente des billets dans le cadre de la régie de recettes de l'office de tourisme pour compte de tiers.

Les modalités de vente des billets et de versement des recettes encaissées par l'office de tourisme seront encadrées dans une convention de partenariat dont le projet est joint en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- Approuve le projet de convention de partenariat entre le PETR Cœur des Hauts-de-France, service office de tourisme Péronne Haute Somme, et l'association Le Sapeur Picard relatif à la mise en vente des billets d'entrée pour la visite commentée de la tranchée reconstituée de Faÿ, tel que joint en annexe à la présente délibération ;
- Autorise le Président à signer tous les documents permettant la bonne exécution de la présente délibération.

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Comité Syndical - Séance du 10/12/2025

11-Mise à jour des tarifs des produits boutique et de la billetterie de l'office de tourisme

Vu les statuts du PETR Cœur des Hauts-de-France et notamment son article 4 précisant les missions de l'office de tourisme ;

Vu l'arrêté n°2023-01-01 relatif à la création d'une régie de recettes pour le service office de tourisme Haute-Somme ;

Vu l'arrêté n°2025-12-01 portant modification de l'acte constitutif de la régie de recettes de l'office de tourisme ;

Dans le cadre de l'exercice de son activité, l'office de tourisme Péronne Haute Somme dispose d'une boutique au sein de laquelle sont proposés des objets souvenirs, des ouvrages ainsi que des produits du terroir ainsi qu'une activité de vente de billetterie.

Afin de permettre à l'office de tourisme d'appliquer les prix de vente actualisés auprès de ses visiteurs, il est nécessaire de mettre à jour les tarifs fixés au titre de l'année 2026 et d'ajouter les nouvelles références de produits, tel que proposé dans le tableau ci-dessous :

Produits boutique			
Catégorie	Sous-catégorie	Référence	Prix de vente unitaire
Librairie - papeterie	Cartes de randonnée	IGN Péronne / Roisel	14,10 €
		IGN Ham / Nesle	14,10 €
		IGN D60-D80	5,90 €
		IGN Albert / Bray-sur-Somme	14,10 €
		IGN Roye / Harbonnières	14,10 €
	Topoguides	La Via Francigena à travers le Pas-de-Calais	16,40 €
		La Via Francigena à travers les Hauts-de-France	18,40 €
		Guide Association européenne de la Via Francigena	24,00 €
		La Somme en roue libre	14,90 €
		Crédenciale du pèlerin de la Via Francigena	8,00 €
		La Somme à vélo	14,00 €
		GR 800 Au fil de la Somme	16,40 €
	Cartes postales	Christian Boitieux	0,50 €
		Do Not Forget	1,50 €
		Panoramique	1,00 €
		Lot de 5 cartes postales Christian Boitieux	1,50 €
		Carte Bleu d'Amiens	8,00 €
	Stylos et crayons	Stylo Péronne	1,00 €
		Crayon en bois	5,50 €
		Stylo Bic Poppy 4 couleurs	3,50 €
Souvenirs	Dés à coudre	Etangs, Porte de Bretagne, hôtel de ville et église Saint-Jean-Baptiste de Péronne	3,00 €
		Lot de 3 dés	7,50 €
		Grand dé filet bleu et vert	4,50 €
	Magnets	Magnet ardoise Péronne	7,50 €
		Great War 14/18, Tommy 1916, Poilu, la	5,50 €

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 10/12/2025

		vie de château, circuit du souvenir	
		Vallée de Somme	1,50 €
		Porcelaine Porte de Bretagne, hôtel de ville, étangs, église Saint-Jean-Baptiste de Péronne	5,50 €
		Magnet Poppy	6,00 €
		Porte-clés	
		Drapeau Tommy	5,00 €
		Breloques chevalier et princesse	5,50 €
		Porte-clés en bois nature	5,50 €
		Porte-clé coquelicot	5,50 €
		Breloque salamandre	5,50 €
		Mugs	
		Mug couleur Péronne	7,00 €
		Mug blanc bleu	7,50 €
		Mug Somme	7,50 €
		Tasse à café	6,50 €
		Mug thermos	8,50 €
Autres	Sifflet	Sifflet en bois nature	6,00 €
	Seed bombs	Seed bombs Grande Guerre et 110 ^{ème} anniversaire de la Bataille de la Somme	7,90 €
	Médaille	Médaille du Souvenir Rancourt	3,00 €
	Décoration	Oiseau en osier par Lucie Pau	12,00 €
Bijoux	Boucles d'oreilles	Boucles en osier par Lucie Pau	22,00 €
Textile	Torchon	Torchon nid d'abeille	12,00 €
		Torchon (coquelicot, kangourou, château)	6,00 €
	Serviette	Serviette d'invité	8,00 €
	Essuie main	Essuie main suspendu	10,00 €
		Essuie main nature	13,50 €
	Tablier	Tablier	17,00 €
	Tote bag	Tote bag Go Somme	5,00 €
	Trousse	Trousse Art déco	10,00 €
	Porte-monnaie	Porte-monnaie Art déco	6,00 €
		Lot trousse + porte-monnaie Art déco	13,00 €
Terroir	Foulard	Foulard Bleu d'Amiens	38,00 €
	Boissons	Le Chai les 130 - Bouteille Azimute	13,80 €
		Le Chai les 130 - Bouteille Parallèle 50	18,30 €
		De Clerck - Bière Pack valisette 6x33cl	13,00 €
		De Clerck - Bière Tripack 3x33cl	7,50 €
		De Clerck – Blanche de Péronne 75cl	4,10 €
		De Clerck - Bière Colvert 75cl	4,10 €
		De Clerck – Blanche de Péronne ou Colvert - 33 cl	2,50 €
		Distillerie d'Hauteville – Dry gin 70cl	37,00 €
		Distillerie d'Hauteville – Single Malt Whisky 70cl	49,00 €
		Cidrerie des Coudriers – cidre doux	3,50 €
		Les Vergers du Santerre - jus de pomme 25cl	2,00 €
		Vergers du Santerre - jus pomme / poire	3,50 €
		Vergers du Santerre - jus pomme / fraise	3,50 €
	Bêtises de Cambrai	Afchain - Bêtises menthe 125g	3,00 €
		Afchain - Bêtises coquelicot 125g	3,00 €
	Alimentaire	Les Canards de la Germaine – Terrine de canard à l'armagnac 180g, au poivre vert	6,00 €

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 10/12/2025

		180g	
		Le Vivier d'Omignon – Terrine d'anguille fumée nature	8,90 €
		Le Vivier d'Omignon – Terrine de truite	6,90 €
		Graines & Pépins – Penne 400g et torsades 400g	3,50 €
		Florixir – infusion menthe 50g et infusion « au coin du feu » 50g	12,00 €
		Florixir – mélange d'aromates salades 15g et potages 15g	4,20 €
		Florixir – gelée de sureau	4,50 €
		Florixir – sirop de menthe 160ml	3,80 €
	Savons	L'Herbier des deux frères – savon au coquelicot ou au bleuet	7,00 €
Location de vélos	VTC	2 heures	2,00 €
		½ journée	6,00 €
		1 journée	10,00 €
	VAE	½ journée	10,00 €
		1 journée	15,00 €

Billetterie pour compte de tiers	Prix de vente unitaire
Spectacle vivant « Cygnes des Temps »	
Billet adulte	20,00 €
Billet enfant (moins de 12 ans)	10,00 €
Billet membre de la FFFSH	16,00 €
Billet groupe (15 adultes et plus)	16,00 €
Billet adulte – carré prestige	40,00 €
Visite guidée de Péronne thématisée « Cygnes des Temps »	6,00 €
Pass visite et spectacle - adulte	26,00 €
Pass visite et spectacle – enfant	16,00 €
Pass visite et spectacle en carré prestige	46,00 €
Visite de la tranchée reconstituée de Faÿ	
Billet adulte	5,00 €
Billet enfant (-12 ans)	Gratuit
Randonnée « Grande Guerre »	5,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- Prend acte des tarifs proposés dans la présente délibération ;
- Met à jour les tarifs des produits et de la billetterie vendus en boutique à l'office de tourisme, au titre de l'année 2026 ;
- Autorise le Président à signer tous les documents permettant la bonne exécution de la présente délibération.

12-Mise à jour des tarifs des prestations commerciales de l'office de tourisme – année 2026

Vu les statuts du PETR Cœur des Hauts-de-France et notamment son article 4 précisant les missions de l'office de tourisme ;

Vu l'arrêté n°2023-01-01 relatif à la création d'une régie de recettes pour le service office de tourisme Haute-Somme ;

Vu l'arrêté n°2025-12-01 portant modification de l'acte constitutif de la régie de recettes de l'office de tourisme ;

Dans le cadre de l'exercice de son activité commerciale, l'office de tourisme Péronne Haute Somme assure la conception et la commercialisation de prestations de visites et de forfaits touristiques à destination des clientèles groupes.

Afin de permettre à l'office de tourisme d'appliquer les prix de vente actualisés auprès de ses clients, il est nécessaire de mettre à jour les tarifs fixés au titre de l'année 2026 et d'ajouter les nouvelles prestations, tel que proposé dans le tableau ci-dessous :

Prestations commerciales	Tarif de vente au public par personne
Histoire	
Visite commentée de la ville « Péronne, au fil du temps ! »	4,50 €
Visite commentée de la ville « Ham, un riche patrimoine »	3,00 €
La crypte de l'église abbatiale Notre-Dame de Ham	2,00 €
Visite commentée du Château de Ham par les amis du Château	4,00 €
Journée scolaire « La Cité Hamoise »	8,00 €
Péronne et l'Art Déco – durée : 1 heure	6,00 €
Péronne et l'Art Déco – durée : 2 heures	8,00 €
Louis Duthoit et la Reconstruction – durée : 2 heures	8,00 €
Richesses décoratives en Haute Somme – durée : 2 heures	8,00 €
Visite commentée avec un guide conférencier – durée : 2 heures	8,00 €
Visite commentée avec un guide conférencier – durée : 1 heure	6,00 €
Prestations rémunérations guides conférenciers :	
Visite d'1 heure	Forfait de 35,00 €
Visite d'1h30	Forfait de 52,50 €
Visite de 2 heures	Forfait de 70,00 €
Indemnité dimanche et jours fériés	Forfait de 15,00 €
Indemnité langue étrangère	Forfait de 15,00 €
Mémoire	
Circuit du Souvenir adulte	5,00 €
Forfait Circuit du Souvenir OT scolaire	150,00 €
Forfait Circuit du Souvenir OT - demi-journée	280,00 €
Forfait prestation de guidage scolaire Circuit du Souvenir pour l'Historial	100,00 €
Forfait prestation de guidage Circuit du Souvenir adulte pour l'Historial	140,00 €

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 10/12/2025

Forfait scolaire – tarif groupe fidélisé	120,00 €
Tarif guidage Circuit du Souvenir adulte pour l'Historial	4,50 €
Tarif guidage Circuit du Souvenir de la Vallée pour l'Historial	4,05 €
Visite libre de l'Historial de la Grande Guerre - groupe	7,00 €
Visite commentée de l'Historial de la Grande Guerre – groupe	8,00 €
Forfait visite guidée Historial – groupe de moins de 20 personnes	160,00 €
Visite libre de l'Historial de la Grande Guerre – individuel	10,00 €
Accès aux 3 espaces médiévaux - Cour du Château de Péronne	4,50 €
Billet couplé Historial / Musée de site de Thiepval - visite libre	10,00 €
Billet couplé Historial / Musée de site de Thiepval - visite libre	11,00 €
Visite de l'Historial de la Grande Guerre – scolaire	4,50 €
Visite couplée des musées de Thiepval et Historial - scolaire	6,00 €
Visite de l'Historial de la Grande Guerre - CLSH	5,00 €
Repas groupes service à table en salle de restaurant de l'Historial	27,00 €
Assiette 3 fromages	3,50 €
Kir pétillant cassis	4,20 €
Repas séminaire service à table en salle de restaurant de l'Historial	30,00 €
Menu par personne avec entrée/plat ou plat/dessert, vin, eau plate, eau gazeuse et café ou thé	24,00 €
Buffet froid + eau plate et eau gazeuse, café ou thé	25,00 €
Gamme de cocktails sur mange debout	A partir de 22,00 € et maximum 36,00 €
Forfaits Location de salle – Séminaire Historial :	
Salle des douves 1 à la demi-journée	120,00 €
Salle des douves 1 à la journée	200,00 €
Salle des douves 1 forfait soirée	280,00 €
Salle des douves 2 à la demi-journée	120,00 €
Salle des douves 2 à la journée	200,00 €
Salle des douves 2 forfait soirée	280,00 €
Salle des douves 3 à la demi-journée	360,00 €
Salle des douves 3 à la journée	400,00 €
Salle des douves 3 forfait soirée	400,00 €
Salle de réception à la demi-journée	240,00 €
Salle de réception à la journée	360,00 €
Salle de réception forfait soirée	480,00 €
Salle Jean-Jacques Becker à la demi-journée	400,00 €
Salle Jean-Jacques Becker à la journée	640,00 €
Salle Jean-Jacques Becker forfait soirée	800,00 €
Salle des Fours à la demi-journée	120,00 €
Salle des Fours à la journée	200,00 €
Salle des Fours forfait soirée	280,00 €

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 10/12/2025

Journée « La Bataille de la Somme »	à partir de 38,00 €
Journée scolaire « Immersion dans la Grande Guerre 14-18 » - exclusivité	8,00 €
Le Sapeur Picard - visite commentée de la tranchée de Faÿ	5,00 €
Le Sapeur Picard – randonnée commentée costumée	5,00 €
Le Sapeur Picard – intervention dans les écoles – heure	80,00 €
Le Sapeur Picard – forfait Intervention dans les écoles – journée	150,00 €
Visite libre du musée Somme 1916 - groupe adulte	7,00 €
Visite guidée du musée Somme 1916 – groupe adulte	7,00 €
Forfait guidage musée Somme 1916 par groupe de 25 personnes	50,00 €
Visite libre du musée Somme 1916 - groupe scolaire	4,00 €
Visite libre du musée Somme 1916 - groupe scolaire + cahier pédagogique	5,20 €
Dossier pédagogique	1,20 €
Panier repas au musée Somme 1916	8,50 €
Forfait Location salle de pique-nique au musée Somme 1916	15,00 €
Animation sur l'équipement du soldat (30 minutes)	25,00 €
Forfait prestation de guidage scolaire Circuit du Souvenir pour le musée Somme 1916 – 2h30	100,00 €
Forfait prestation de guidage scolaire Circuit du Souvenir pour le musée Somme 1916 – 3h00	110,00 €
Forfait guidage 3h00 – Perrine CHOVAUX	150,00 €
Forfait guidage 1h30 – Perrine CHOVAUX	75,00 €
Forfait circuit classique (à la journée) – Perrine CHOVAUX	410,00 €
Forfait visite-atelier (d'une durée de 4h00) – Perrine CHOVAUX	300,00 €
Forfait ateliers dans vos murs (d'une durée de 2h30) – Perrine CHOVAUX	200,00 €
Forfait parcours de mémoire tout inclus (d'une durée de 6h00) – Perrine CHOVAUX	550,00 €
Forfait cycle spécifique pour les élèves du département de la Somme – Perrine CHOVAUX	220,00 €
Forfait interventions (d'une durée de 1h30) – Perrine CHOVAUX	200,00 €
Forfait visite théâtralisée (d'une durée de 1h30)	600,00 €
Forfait guidage français ou anglais - 3h00 – Flora DEVILLERS	150,00 €
Forfait guidage 1h30 français ou anglais – Flora DEVILLERS	75,00 €
Forfait guidage 1 journée – Flora DEVILLERS	360,00 €
Forfait guidage 3h00 – Flora DEVILLERS ou Carole LAEVENS – Voyagiste américain	200,00 €
Forfait guidage en français ou en anglais pour 3 heures de prestations - Carole LAEVENS	150,00 €
Forfait guidage en français ou en anglais pour 1h30 de prestations	75,00 €
Forfait guidage journée - Circuit Mémoire avec un guide en anglais - Carole LAEVENS	360,00 €
Forfait guidage 3h00 – Sabine ROBIN	200,00 €
Forfait guidage 1h30 – Sabine ROBIN	150,00 €
Visite libre du musée de l'épopée de l'industrie et de l'aéronautique -	6,00 €

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 10/12/2025

Albert	
Visite guidée du musée de l'épopée de l'industrie et de l'aéronautique - Albert	8,00 €
Nature	
La Vallée de la Haute Somme (à partir de 30 personnes)	4,50 €
La Haute Somme s'offre à vous ! Forfait min. 10 à 29 personnes	120,00 €
Forfait sortie nature avec un guide Qualinat - durée 1h30	150,00 €
Forfait sortie nature avec un guide Qualinat - durée 3h00	200,00 €
Le P'tit Train de la Haute Somme - forfait diesel - base 50 personnes	Forfait de 480,00 €
Le P'tit Train de la Haute Somme - forfait vapeur	Forfait de 800,00 €
Le P'tit Train de la Haute Somme - la personne supplémentaire au-delà de 50 personnes	8,00 €
Le P'tit Train de la Haute Somme - la personne supplémentaire – tarif enfant au-delà de 50 personnes	4,50 €
Tarif bon plan (train diesel dimanche matin) – pour minimum 30 pers	8,50 €
Tarif pour les groupes sur les trains réguliers de 10 à 19 adultes	9,50 €
Tarif pour les groupes sur les trains réguliers de 20 à 39 adultes	9,00 €
Tarif pour les groupes sur les trains réguliers de 40 adultes et +	8,50 €
La Nature à portée de mains ! Demi-journée avec un guide nature - adulte	12,00 €
La Nature à portée de mains ! avec un guide nature – enf. - de 12 ans	8,00 €
Journée « Circuit des Anguillères »	à partir de 38,50 €
Journée « Au fil de l'eau »	40,00 €
Journée « La Haute Somme à pied ! »	10,00 €
Artisanat et gastronomie	
Visite commentée de la Brasserie De Clerck - base 40 personnes	5,00 €
Visite commentée de la Brasserie De Clerck - base 30 personnes	6,00 €
Biscuiterie du Coquelicot à Albert – visite et dégustation	Gratuit
Visite commentée du Chai Les 130 avec dégustation	Gratuit
Détente, loisirs, bien-être	
Etape dansante au P'tit Baltar	à partir de 57,00 €
Journée « Les métiers de nos aïeux »	à partir de 42,00 €
La Haute Somme vue du ciel (saut en parachute en tandem)	270,00 €
Village des métiers d'Antan et musée Motobécane - libre (jusqu'à 19 personnes)	10,00 €
Village des métiers d'Antan et musée Motobécane - libre (20 à 50 personnes)	8,60 €
Village des métiers d'Antan et musée Motobécane - libre (+ de 50 personnes)	8,10 €
Audio-guide Village des métiers d'antan	1,00 €
Sortie bien-être (Yoga ou sophrologie ou Qi Gong)	12,00 €
Rémunération Forfait Qi Gong thérapeutique	Forfait de 80,00 €
Rémunération Forfait Yoga - Sophrologie	Forfait de 80,00 €
CANOE KAYAK CLUB HAM :	

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Comité Syndical - Séance du 10/12/2025

Tarif individuel – 2h location canoë, kayak ou paddle - adulte	A partir de 10,00 €
Tarif individuel – 2h location canoë, kayak ou paddle – ado	A partir de 7,50 €
Tarif individuel – 2h location canoë, kayak ou paddle – enfant	A partir de 5,00 €
Tarif individuel – ½ journée location canoë, kayak ou paddle - adulte	A partir de 15,00 €
Tarif individuel – ½ journée location canoë, kayak ou paddle - ado	A partir de 12,50 €
Tarif individuel – ½ journée location canoë, kayak ou paddle - enfant	A partir de 10,00 €
Tarif individuel - 1 journée location canoë, kayak ou paddle - adulte	A partir de 25,00 €
Tarif individuel - 1 journée location canoë, kayak ou paddle - ado	A partir de 22,50 €
Tarif individuel - 1 journée location canoë, kayak ou paddle - enfant	A partir de 20,00 €
Location méga sup jusque 8 personnes – 1h30	A partir de 80,00 €
Location méga sup jusque 8 personnes – ½ journée	A partir de 150,00 €
Tarif individuel – sentiers n°1 et n°3 – ½ journée en canoë ou paddle :	
4 à 8 personnes	A partir de 30,00 €
9 à 12 personnes	A partir de 25,00 €
13 à 16 personnes	A partir de 20,00 €
Tarif individuel - sentier n°2 « un corridor de verdure » - 1 journée en canoë ou kayak :	
4 à 8 personnes	A partir de 60,00 €
9 à 12 personnes	A partir de 50,00 €
13 à 16 personnes	A partir de 40,00 €
Tarif encadrement :	
Journée – encadrement avec brevet d'Etat	A partir de 200,00 €
½ journée – encadrement avec brevet d'Etat	A partir de 100,00 €
Journée – encadrement avec cadre FFCK	A partir de 100,00 €
½ journée – encadrement avec cadre FFCK	A partir de 50,00 €
Hébergement – Base de loisirs d'Estouilly :	
Hébergement – 1 nuitée	A partir de 15,00 €
Hébergement avec tente personnelle – 1 nuitée	A partir de 10,00 €
Randonnée encadrée en trottinette électrique – individuel ou groupe :	
Randonnée de 1h30	A partir de 30,00 €
Randonnée de 3h00	A partir de 50,00 €
Location de VTT et tir à l'arc :	
Journée	A partir de 25,00 €
½ journée	A partir de 15,00 €
Tir à l'arc en séance encadrée - adulte	A partir de 20,00 €
Tir à l'arc en séance encadrée – enfant	A partir de 15,00 €
Découverte de la sarbacane	A partir de 10,00 €
Course d'orientation avec boussole et carte	A partir de 5,00 €
AUTOCARS PERDIGEON :	
½ journée - 3 heure de location d'autocar	à partir de 295 €
Journée de 8 heures d'amplitude de location d'autocar	à partir de 397 €

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 10/12/2025

AUBERGE DES REMPARTS – PERONNE :	
Nuitée à l'Auberge des Remparts + petit déjeuner - groupe	36,00 €
Dîner à l'Auberge des Remparts - élèves	17,00 €
Dîner à l'Auberge des Remparts - STAFF	20,00 €
Pack Lunch - Auberge des Remparts	9,00 €
Supplément serviette	3,00 €
Petit-déjeuner	6,00 €
LE P'TIT BALTAR – NESLE :	
Groupe : Formule menu Tempo en semaine le midi	62,00 €
Individuel : Formule menu Tempo en semaine le midi	67,00 €
Groupe : Formule menu Adagio en semaine le midi	69,00 €
Individuel : Formule menu Adagio en semaine le midi	74,00 €
Groupe : Formule menu Allegro en semaine le midi	72,00 €
Individuel : Formule menu Allegro en semaine le midi	77,00 €
Prestation groupe : (dîner spectacle) - samedi soir - menu Alto	75,00 €
Prestation individuel : (dîner spectacle) - samedi soir - menu Alto	80,00 €
Prestation groupe : (dîner spectacle) - samedi soir - menu Mezzo	85,00 €
Prestation individuel : (dîner spectacle) - samedi soir - menu Mezzo	90,00 €
Prestation groupe : (dîner spectacle) - samedi soir - menu Soprano	95,00 €
Prestation individuel : (dîner spectacle) - samedi soir - menu Soprano	100,00 €
Prestation groupe : (Déjeuner spectacle) - dimanche midi - menu Soprano	90,00 €
Prestation individuel : (Déjeuner spectacle) - dimanche midi - menu Soprano	95,00 €
Prestation groupe : (Déjeuner spectacle) - dimanche midi - menu Mezzo	80,00 €
Prestation individuel : (Déjeuner spectacle) - dimanche midi - menu Mezzo	85,00 €
Prestation groupe : (Déjeuner spectacle) - dimanche midi - menu Alto	70,00 €
Prestation individuel : (Déjeuner spectacle) - dimanche midi – menu Alto	75,00 €
Visite commentée de la Ville d'Albert	3,00 €
LE BISTROT D'ANTOINE – PERONNE :	
Menu groupe - déjeuner boissons comprises hors apéritif	34,00 €
Kir pétillant – apéritif	4,30 €
Duo fromage et salade	5,10 €
Menu individuel – formule midi incluant entrée + plat + dessert sur l'ardoise et boisson chaude	24,00 €
Menu clin d'œil à la carte (entrée + plat + dessert)	38,50 €
AUX GARS DU NORD - PERONNE :	
Menu n°1	A partir de 16,00 €
Menu n°2	A partir de 22,00 €
HÔTEL LE PRIEURÉ – RANCOURT :	
Déjeuner groupe (entrée + plat + dessert avec 1 verre de vin + eau +	30,00 €

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 10/12/2025

café)	
Déjeuner groupe (entrée + plat ou plat + dessert avec 1 verre de vin + eau + café)	25,00 €
Restauration pour les individuels :	
Menu adulte	43,50 €
Menu enfant	13,50 €
Journée d'étude	60,00 €
Demi-journée d'étude	55,00 €
Apéritif (kir picard et amuses bouche)	6,00 €
Forfait fromage assiette de 3 fromages affinés + salade	7,50 €
Forfait petit-déjeuner (buffet salé et sucré, boissons chaudes, jus de fruits)	15,00 €
Forfait goûter : buffet sucré, fruits, boissons chaudes et jus de fruits	12,00 €
Hébergement tarifs forfait groupe (1 nuit + petit-déj inclus) :	
Chambre double	128,50 €
Chambre single	116,50 €
Chambre triple	173,50 €
Hébergement tarifs pour individuels :	
Chambre double ou single (catégorie cosy)	119,00 €
Chambre double ou single (catégorie essentielle)	129,00 €
Chambre double ou single (catégorie prestige)	139,00 €
Chambre triple	165,00 €
Petit déjeuner	12,00 €
HÔTEL SAINT CLAUDE – PERONNE :	
Nuitée + petit-déjeuner buffet en chambre single – individuel	95,00 €
Nuitée + petit déjeuner buffet en chambre double ou twin – individuel	115,00 €
Nuitée + petit déjeuner groupes en chambre double	125,00 €
Nuitée + petit déjeuner groupes en chambre single	95,00 €
HÔTEL KYRIAD – PERONNE :	
Déjeuner de groupe	24,90 €
Chambre double – tarif groupe	75,00 €
Chambre single – tarif groupe	65,00 €
Demi-journée d'étude	55,00 €
Chambre double – tarif groupe	85,00 €
Chambre double – tarif individuel	75,00 €
Petit-déjeuner – tarif individuel	10,50 €
RESTAURANT LA PICARDIERE – PERONNE :	
Menu groupe	A partir de 22,00 €
RESTAURANT LE LOUIS XI - PERONNE	
Menu groupe incluant entrée + plat + café gourmand + boisson + eau	A partir de 32,00 €
Apéritif kir vin blanc	3,00 €
LA BELLE EPOQUE – PERONNE :	

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 10/12/2025

1 grande boisson chaude + 1 part de pâtisserie	6,00 €
Planche apéritive	12,00 €
Planche de fromage	23,00 €
Planche de charcuterie	23,00 €
Planche de fruits et légumes	23,00 €
RESTAURANT LE ROCHER - PERONNE	
Menu plat + dessert	A partir de 18,90 €
Menu entrée + plat + dessert	A partir de 22,90 €
Plat du jour	A partir de 14,90 €
RESTAURANT LA COUR DE L'ERMITAGE - NESLE	
Plat du jour	A partir de 17,50 €
Entrée du jour + plat du jour	A partir de 25,50 €
Plat du jour + dessert du jour	A partir de 25,50 €
Entrée + plat du jour + dessert du jour	A partir de 30,90 €
Apéritif Kir	A partir de 5,00 €
Verre de vin 12 cl	A partir de 4,60 €
CHAMBRES D'HOTES – LA PORTE DE BRETAGNE – PERONNE :	
1 nuitée en chambre double "La Shabby Chic" avec petit-déjeuner - 2 pers.	A partir de 95,00 €
1 nuitée en chambre "La Shabby Chic" avec petit-déjeuner - 1 pers.	A partir de 90,00 €
1 nuitée en chambre double "La Baroque" avec petit déjeuner - 2 pers.	A partir de 98,70 €
1 nuitée en chambre "La Baroque" avec petit déjeuner - 1 pers.	A partir de 93,70 €
DOMAINE LES RACINES – CROIX-MOLIGNEAUX :	
Séminaire avec accueil café et mise à disposition d'une salle de réunion avec pause biscuits + déjeuner	A partir de 45,00 €
Option apéritif	5,00 €
Option un verre de vin	4,00 €
Déjeuner au Domaine les Racines	A partir de 25,00 €
Privatisation du Domaine (3 gîtes) jusque 100 personnes	10 000,00 €
Petit-déjeuner	A partir 10,00 €
Mise à disposition de la salle de réception avec les 2 espaces	A partir de 3000,00 €
Tarifs individuels :	
La maison – 15 couchages	A partir de 1700,00 €
Le refuge – La frotterie – 15 couchages	A partir de 1550,00 €
Les colombages – 15 couchages	A partir de 550,00 €
L'annexe 1 nuitée/personne	A partir de 40,00 €
Petit-déjeuner par personne	A partir de 15,00 €
Salle de conférence - journée	A partir de 500,00 €
Salle de conférence – demi-journée	A partir de 250,00 €
2 salles de sous-commission - journée	A partir de 200,00 €
2 salles de sous-commission – demi-journée	A partir de 150,00 €
Salle polyvalente – journée	A partir de 500,00 €

PETR CCEUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 10/12/2025

Salle polyvalente – demi-journée	A partir de 250,00 €
L'écurie – journée	A partir de 1000,00 €
L'écurie – demi-journée	A partir de 500,00 €
Tarif séminaire à la journée/personne incluant l'accueil café	A partir de 90,00 €
Activités sur le Domaine :	
Laser Game / personne	A partir de 10,00 €
Olympiades / personne	A partir de 30,00 €
Chasse au trésor / personne	A partir de 20,00 €
Location salle de jeux – forfait	A partir de 500,00 €
Jeux en extérieur pour 2 jours maximum	A partir de 150,00 €
Location de vélo / personne	A partir de 10,00 €
ADRT SOMME :	
Journée « Magie d'étangs en Haute Somme »	A partir de 45,00 €
Vallée de la Somme ou présentation de la ville de Péronne	4,50 €
Visite commentée de la ville avec guide conférencier – 2h00	8,00 €
Visite commentée de la ville avec guide conférencier – 1h00	6,00 €
Circuit du Souvenir	5,00 €
Accompagnement journée	2,00 €
LE CHAI LES 130 :	
Demi-journée de séminaire : mise à disposition de la salle, accueil-café, visite privative, dégustation simple	A partir de Forfait de 600,00 €
Demi-journée de séminaire : mise à disposition de la salle, accueil-café, visite privative, dégustation mets et vins	A partir de Forfait de 720,00 €
Demi-journée d'étude en matinée incluant la mise à disposition de l'espace à l'étage (max 10 personnes autour des tables) avec mise à disposition des espaces avec écran, vidéo projecteur et paperboard, accueil café avec viennoiserie, visite privative et dégustation simple	A partir de Forfait de 240,00 €
Demi-journée d'étude l'après-midi incluant la mise à disposition de l'espace à l'étage (max 10 personnes autour des tables) avec mise à disposition des espaces avec écran, vidéo projecteur et paperboard, accueil café avec viennoiserie, visite privative et dégustation simple	A partir de Forfait 360,00 €
Journée d'étude incluant la mise à disposition de l'espace à l'étage (max 10 personnes autour des tables) avec mise à disposition des espaces avec écran, vidéo projecteur et paperboard, accueil café avec viennoiserie, visite privative et dégustation simple	A partir de Forfait 600,00 €
Journée d'étude incluant la mise à disposition de l'espace à l'étage (max 10 personnes autour des tables) avec mise à disposition des espaces avec écran, vidéo projecteur et paperboard, accueil café avec viennoiserie, une visite privative et dégustation simple et déjeuner sur place	A partir de Forfait de 720,00 €
CHATEAU FORT DE HAM :	
Animation Escape Game - à partir de 15 ans	8,00 €
AU FIL DE CAM :	
Accrobranche	
Pass junior1	13,00 €
Pass junior 2	17,00 €

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 10/12/2025

Pass ado	19,00 €
Pass adulte	20,00 €
Mini-golf	
1 heure < 9 ans	2,00 €
1 heure < 9 ans – tarif péronnais	1,00 €
1 heure + de 9 ans	4,00 €
1 heure + de 9 ans – tarif péronnais	3,00 €
Jeux de piste	
Le petit naturaliste – 1h45 (4 à 6 ans)	11,00 €
Mireille et la fleur magique - 1h45 (4 à 6 ans)	11,00 €
La chouette du CAM - 2h00 (7 à 12 ans)	13,00 €
L'étang des ombres - 2h00 (13 à 16 ans)	13,00 €
L'Herbier qui suis-je – 2h00 (+ de 13 ans)	13,00 €
L'archiviste maudit – 2h00 (+ de 16 ans)	13,00 €
Pacifix et Acajou contre Détrituss – 2h00 (de 6 à 10 ans)	18,00 €
L'école des sorciers – 2h00 (+ de 10 ans)	18,00 €
Le secret du Templier – 2h00 (+ de 14 ans)	18,00 €
Canoë-kayak ou pédalo	
1 heure tarif pour les extérieurs	6,00 €
1 heure tarif pour les péronnais	5,00 €
LES ECURIES DES LONGUES HAIES - SOYECOURT	
Balade en attelage dès 6 ans – tarif par attelage – maximum 3 personnes par attelage	A partir de 180 €
Balade montée à cheval ou à poney dès 8 ans – débutant comme confirmé - tarif à la personne	A partir de 60,00 €
Balade montée pour les 3 à 8 ans – tarif à la personne	A partir de 20,00 €
1 heure de balade à poney en main	A partir de 20,00 €
SPECTACLE CYGNES DES TEMPS	
Billet groupe (15 adultes et plus)	16,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- Prend acte des tarifs proposés dans la présente délibération ;
- Met à jour les tarifs des prestations commerciales au titre de l'année 2026 ;
- Autorise le Président à signer tous les documents permettant la bonne exécution de la présente délibération.

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 10/12/2025

13-Sollicitation de l'inscription du projet Fertighy dans l'enveloppe PER du SRADDET

Vu la délibération du Comité Syndical n°2017-12-01 du 13 décembre 2017 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),

Vu la délibération du Comité Syndical n°2018-04-05 du 11 avril 2018 rendant opposable le SCOT depuis le 18 février 2018,

Vu la délibération n°2024.01525 du 21 novembre 2024 du Conseil Régional des Hauts-de-France relative à l'Adoption du projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires des Hauts-de-France modifié (SRADDET), et son annexe B relative à l'appel à projet PER,

Considérant le projet de modification du SRADDET Hauts-de-France intégrant le 2^{ème} appel à projet « Projets d'Envergure Régionale » prévu à l'Assemblée plénière de la Région des 11 et 12 décembre 2025,

Le Président informe que le projet FertigHy, situé sur la commune de Languevoisin-Quiquery, est potentiellement éligible à l'enveloppe « Pôle d'Envergure Régionale » (PER) prévue dans le cadre du SRADDET révisé, adopté par délibération du Conseil Régional des Hauts-de-France le 21 novembre 2024. Il précise que les structures porteuses de SCOT ont la possibilité de soumettre une demande pour un ou plusieurs projets sur leur territoire. Si le projet FertigHy est reconnu comme d'envergure régionale, il sera comptabilisé, en totalité ou en partie, sur l'enveloppe foncière de la Région.

Le projet FertigHy avait été présenté lors de l'appel à projet PER de 2025. Toutefois, il ne remplissait pas toutes les conditions pour être éligible au 1^{er} appel à projet.

Un nouvel appel à projet PER sera lancé par le Conseil Régional des Hauts-de-France fin 2025. Les demandes devront être déposées sur une plateforme internet dédiée au 1^{er} trimestre 2026.

Le Président rappelle les principales caractéristiques du projet :

- ➔ **Superficie** : 19,74 hectares ;
- ➔ **Propriétaire actuel** : Société de coopérative Agricole NORIAP ;
- ➔ **Porteur du projet** : SAS FERTIGHY ;
- ➔ **Nature du PER envisagée** : Catégorie 2 : Projets de développement économique d'envergure régionale, et les dessertes nécessaires à son fonctionnement ;
- ➔ **Zonage PLUi** : 1 AUEpf (zone à urbaniser à vocation économique dédiée à une plateforme agri-logistique).

- Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité décide :
- De solliciter, auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France, l'inscription du projet FertigHy dans l'enveloppe « Pôle d'envergure régionale » (19,74 ha) prévue dans le SRADDET ;

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Comité Syndical - Séance du 10/12/2025

- De s'engager à inscrire le projet FertigHy dans la prochaine révision du SCOT du Pays Santerre Haute Somme.

14-Sollicitation de l'inscription du projet Valame dans l'enveloppe PER DU SRADDET

Vu la délibération du Comité Syndical n°2017-12-01 du 13 décembre 2017 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),

Vu la délibération du Comité Syndical n°2018-04-05 du 11 avril 2018 rendant opposable le SCOT depuis le 18 février 2018,

Vu la délibération n°2024.01525 du 21 novembre 2024 du Conseil Régional des Hauts-de-France relative à l'Adoption du projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires des Hauts-de-France modifié (SRADDET), et son annexe B relative à l'appel à projet PER,

Considérant le projet de modification du SRADDET Hauts-de-France intégrant le 2^{ème} appel à projet « Projets d'Envergure Régionale » prévu à l'Assemblée plénière de la Région des 11 et 12 décembre 2025,

Le Président informe que le projet VALAME, situé sur la commune de Languevoisin-Quiquery, est potentiellement éligible à l'enveloppe « Pôle d'Envergure Régionale » (PER) prévue dans le cadre du SRADDET révisé, adopté par délibération du Conseil Régional des Hauts-de-France le 21 novembre 2024. Il précise que les structures porteuses de SCOT ont la possibilité de soumettre une demande pour un ou plusieurs projets sur leur territoire. Si le projet VALAME est reconnu comme d'envergure régionale, il sera comptabilisé, en totalité ou en partie, sur l'enveloppe foncière de la Région.

Un appel à projet PER sera lancé par le Conseil Régional des Hauts-de-France fin 2025. Les demandes devront être déposées sur une plateforme internet dédiée au 1^{er} trimestre 2026.

Le Président rappelle les principales caractéristiques du projet :

- ➔ **Superficie** : 3,8 hectares ;
 - ➔ **Propriétaire actuel** : Société de coopérative Agricole NORIAP ;
 - ➔ **Porteur du projet** : SAS VALAME ;
 - ➔ **Nature du PER envisagée** : Catégorie 2 : Projets de développement économique d'envergure régionale, et les dessertes nécessaires à son fonctionnement ;
 - ➔ **Zonage PLUi** : 1 AUEpf (zone à urbanisme à vocation économique dédiée à une plateforme agri-logistique).
- Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité décide :
- De solliciter, auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France, l'inscription du projet Valame dans l'enveloppe « Pôle d'envergure régionale » (3,8 ha) prévue dans le SRADDET ;
 - De s'engager à inscrire le projet Valame dans la prochaine révision du SCOT du Pays Santerre Haute Somme.

15-Sollicitation de l'inscription du projet d'écopôle Nurlu/Moislains dans l'enveloppe PER du SRADDET

Vu la délibération du Comité Syndical n°2017-12-01 du 13 décembre 2017 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),

Vu la délibération du Comité Syndical n°2018-04-05 du 11 avril 2018 rendant opposable le SCOT depuis le 18 février 2018,

Vu la délibération n°2024.01525 du 21 novembre 2024 du Conseil Régional des Hauts-de-France relative à l'Adoption du projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires des Hauts-de-France modifié (SRADDET), et son annexe B relative à l'appel à projet PER,

Considérant le projet de modification du SRADDET Hauts-de-France intégrant le 2^{ème} appel à projet « Projets d'Envergure Régionale » prévu à l'Assemblée plénière de la Région des 11 et 12 décembre 2025,

Le Président informe que le projet d'écopôle au niveau du Centre d'enfouissement technique du site Nurlu/Moislains est potentiellement éligible à l'enveloppe « Pôle d'Envergure Régionale » (PER) prévue dans le cadre du SRADDET révisé, adopté par délibération du Conseil Régional des Hauts-de-France le 21 novembre 2024. Il précise que les structures porteuses de SCOT ont la possibilité de soumettre une demande pour un ou plusieurs projets sur leur territoire. Si le projet d'écopôle est reconnu comme d'envergure régionale, il sera comptabilisé, en totalité ou en partie, sur l'enveloppe foncière de la Région.

Un appel à projet PER sera lancé par le Conseil Régional des Hauts-de-France fin 2025. Les demandes devront être déposées sur une plateforme internet dédiée au 1^{er} trimestre 2026.

Le Président rappelle les principales caractéristiques du projet :

- Superficie : 13 hectares ;
 - Propriétaire actuel : Société COVED (groupe PAPREC) ;
 - Porteur du projet : Société COVED ;
 - Nature du PER envisagée : Catégorie 2 : Projets de développement économique d'envergure régionale, et les dessertes nécessaires à son fonctionnement ;
 - Zonage PLUi : 1 Nisdnd (Secteur naturel caractérisé par la présence d'une installation de stockage de déchets non dangereux).
- Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité décide :
- De solliciter, auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France, l'inscription du projet d'écopôle de Nurlu/Moislains dans l'enveloppe « Pôle d'envergure régionale » (13 ha maximum) prévue dans le SRADDET ;
 - De s'engager à inscrire le projet d'écopôle de Nurlu/Moislains dans la prochaine révision du SCOT du Pays Santerre Haute Somme.

16-Sollicitation de l'inscription de l'extension de la ZAC Haute-Picardie dans l'enveloppe PER du SRADDET

Vu la délibération du Comité Syndical n°2017-12-01 du 13 décembre 2017 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),

Vu la délibération du Comité Syndical n°2018-04-05 du 11 avril 2018 rendant opposable le SCOT depuis le 18 février 2018,

Vu la délibération n°2024.01525 du 21 novembre 2024 du Conseil Régional des Hauts-de-France relative à l'Adoption du projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires des Hauts-de-France modifié (SRADDET), et son annexe B relative à l'appel à projet PER,

Considérant le projet de modification du SRADDET Hauts-de-France intégrant le 2^{ème} appel à projet « Projets d'Envergure Régionale » prévu à l'Assemblée plénière de la Région des 11 et 12 décembre 2025,

Le Président informe que le projet d'extension de la ZAC Haute Picardie, situé sur la commune d'Estrées-Deniécourt, est potentiellement éligible à l'enveloppe « Pôle d'Envergure Régionale » (PER) prévue dans le cadre du SRADDET révisé, adopté par délibération du Conseil Régional des Hauts-de-France le 21 novembre 2024.

Trois arguments guident la candidature à la lumière des enjeux régionaux :

- L'accueil d'entreprises liées au canal Seine Nord Europe qui ne seront pas bord à canal ;
- Le projet de navette cadencée toutes les heures entre Lille et Paris avec arrêt à la gare TGV ;
- Le fait que le Pôle d'Activités Economiques soit au barycentre de la région.

Il ne s'agit donc pas ici de développement foncier pour répondre à des questions logistiques.

Une fois ces éléments rappelés, le Président précise que les structures porteuses de SCOT ont la possibilité de soumettre une demande pour un ou plusieurs projets sur leur territoire. Si l'extension du Pôle d'activités Haute Picardie est reconnu comme d'envergure régionale, il sera comptabilisé, en totalité ou en partie, sur l'enveloppe foncière de la Région.

Un appel à projet PER sera lancé par le Conseil Régional des Hauts-de-France fin 2025. Les demandes devront être déposées sur une plateforme internet dédiée au 1^{er} trimestre 2026.

Le Président rappelle les principales caractéristiques du projet :

- ➔ **Superficie** : 20 hectares ;
- ➔ **Propriétaire actuel** : propriétaires privés ;

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Comité Syndical - Séance du 10/12/2025

- ➔ **Porteur du projet :** Terre de Picardie ;
- ➔ **Nature du PER envisagée :** Catégorie 2 : Projets de développement économique d'envergure régionale, et les dessertes nécessaires à son fonctionnement ;
- ➔ **Zonage PLUi :** 2 AUAE (zone à urbaniser à vocation économique).

- Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité décide :
 - De solliciter, auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France, l'inscription du projet d'extension de la ZAC Haute Picardie dans l'enveloppe « Pôle d'envergure régionale » (20 ha) prévue dans le SRADDET ;
 - De s'engager à inscrire le projet d'extension de la ZAC dans la prochaine révision du SCOT du Pays Santerre Haute Somme

17-Validation d'un programme d'actions visant à tirer tous les bénéfices du chantier canal Seine-Nord Europe

Le canal Seine Nord Europe représente un levier exceptionnel pour le développement du territoire, notamment dans les 10 années qui viennent, en lien avec sa construction.

Dans ce cadre, comme présenté lors du comité syndical 11 décembre 2024 et dans le prolongement de la délibération D2025-06-17 de juin 2025 adoptant le Contrat Territorial de Développement (CTD), les services du PETR ont travaillé à la rédaction de fiches actions permettant ainsi de recenser quelques projets sur lesquels le syndicat mixte pourrait travailler lors du prochain mandat afin de tirer tous les bénéfices du canal Seine-Nord Europe, tant durant la phase chantier qu'une fois en exploitation.

Concrètement, dans un certain nombre de politiques publiques « non réglementaires » relevant du bloc local – communes / EPCI – la réflexion s'est organisée de façon à :

- Identifier les enjeux ;
- Définir une stratégie et des objectifs ;
- Proposer des actions opérationnelles décrivant la nature du projet, son maître d'ouvrage, parfois son financement et son calendrier, ses modalités d'évaluation.

Cette démarche – qui ne se veut être qu'une base de travail et qui devra évoluer lors du prochain mandat – se déploie selon 4 axes :

- L'hébergement ;
- L'économie de proximité ;

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 10/12/2025

- Le tourisme ;
- La mobilité.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve l'ensemble du programme d'actions visant à tirer tous les bénéfices du chantier du canal Seine Nord Europe ;
- Autorise les agents du PETR à explorer ces projets ;
- Autorise le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre des projets ;
- Autorise le Président à solliciter des fonds auprès de différents partenaires, notamment l'Europe (FEADER, FEDER), l'Etat (FNADT,...), la Région, le Département, la MSA, la DRAC, la DDCS,....

18-Validation de l'élu référent au 110^{ème} anniversaire de la bataille de la Somme

Le 110^e anniversaire de la bataille de la Somme a lieu en 2026. Sollicité par Somme Tourisme en vu d'organiser des temps forts lors de cette année commémorative, la mission Pays d'art et d'histoire Santerre Haute Somme et l'Office de tourisme Péronne Haute Somme, travaillent de concert pour mobiliser les acteurs locaux et définir une programmation dédiée.

La représentation du territoire auprès des acteurs locaux et des partenaires est fondamentale. C'est pourquoi, la représentation des services du Petr Cœur des Hauts-de-France attachés à cette commémoration doit s'opérer toute l'année 2026, et au-delà de la période électorale prochaine.

Le maire actuel de la commune de Proyart, Jean-Claude Louvet, est le représentant idéal pour assurer cette mission. Sa commune dispose d'un patrimoine mémoriel fort, de patrimoine des reconstructions et était un nœud stratégique lors de la Grande Guerre.

Par ailleurs, Monsieur Louvet est investi sur le sujet patrimonial et mémoriel et saura défendre avec efficacité le territoire auprès de nos partenaires.

C'est pourquoi, la validation de l'élu référent au 110^e anniversaire de la bataille de la Somme vous est soumise.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- approuve et valide le choix de l'élu référent ;

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Comité Syndical - Séance du 10/12/2025

- autorise le Président à effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Questions diverses

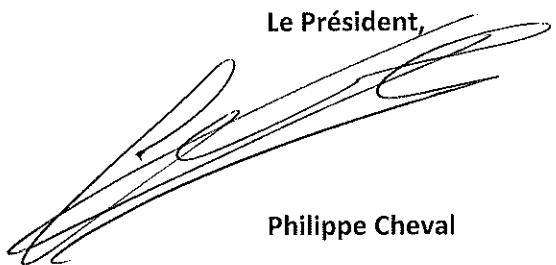
La séance est levée à 19h35.

Le secrétaire de séance,



Jean-Dominique Payen

Le Président,



Philippe Cheval